L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS. MERCREDI MATIN, 10 FEVRIER 1886. 59me Année

Dufour, Donnet & Cie.,
Propriétaires Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 10 FEVRIER 1886.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par le shérif—Sur les lieux, tout le contenu de la maison à l'angle nord-ouest des rues Magazine et Girod, occupée par une fabrique d'ouvrages en cuivre, en tôle, etc. Aussi, à la Bourse d'en-can Arcade, plusieurs terrains et bâtisses, situés dans les différents districts de la ville.

La question des engrais en Louisiane.

LE BULLETIN NO. 2 DU PROFESSEUR WM. C. STUBBS.

Nous venons de recevoir, de M. T. J. Bird, Commissaire du Département de l'Agriculture de la Louisiane, une fort intéressante brochure, qui devrait être répandue, à profusion, dans nos campagnes. C'est le Bulletin No. 2 publié par M. Wm. C. Stubbs, directeur de la station expérimentale établie, dernièrement, à Kennerville, et professeur d'agriculture à notre Université d'Etat. Le savant chimiste y traite, avec une grande autorité, une rare compétence, la question des engrais, la plus importante qu'il y ait en agronomie. Il faut lire attentivement son travail pour comprendre l'immense utilité de l'institution que l'on vient de fonder, pour entrevoir la grandeur des résultats qu'on a le droit d'en attendre. C'est la plus bienfaisante des révolutions qui se prépare, une nouvelle ère de prospérité qui s'ouvre, pour notre agriculture.

Depuis le peu de mois qu'il est devenu l'un de nos fonctionnaires, M. Stubbs n'a pas perdu son temps. Doué d'une grande activité, il a déjà parcouru une partie de nos paroisses, jetant, partout, un regard scrutateur, analysant les différents sols, étudiant les méthodes de culture en usage, distribuant généreusement ses conseils et ses enseignements. Il ne prodigue pas les louanges à nos planteurs ; il leur dit, quelquefois, de dures vérités, il les avertit des dangers qu'ils courent, il les prévient contre les conséquences désastreuses de l'ignorance et de la négligence. «Il est temps, dit-il, d'apporter la réforme dans les procédés de culture. Une tournée rapide dans l'Etat, une première étude, si peu approfondie qu'elle ait été, m'ont convaincu que la plupart des planteurs ne comprennent pas l'utilité des engrais.

La Louisiane contient, certainement, dans de vastes régions, spécialement le long du fleuve et de plusieurs bayous, des terres d'alluvion d'une prodigieuse fertilité; il n'en est pas de plus riches sur tout le continent américain. Elles ont, d'ailleurs, sous ce rapport, une renommée bien méritée. Eh bien, les récoltes y diminuent graduellement ; elles ont, évidemment, perdu une partie de leur fécondité primitive"—Nous ferons observer que ce n'est pas nous qui parlons, mais bien M. Stubbs; la dernière phrase n'est qu'une traduction littérale—"Si les planteurs veulent rendre au sol qu'ils possèdent la fertilité native qu'il a perdue ou conserver celle qu'il a encore, il est pour eux d'une absolue nécessité de recourir à l'emploi judicieux des meilleurs engrais."

M. Stubbs ajoute qu'il n'y a pas au monde de sol, quelle qu'en soit la fécondité, qui ne puisse être rendu plus productif par la vertu des engrais. Le maximum de fertilité, cette "ultima thule" de la richesse du sol, n'a jamais été atteint.

Il peut arriver que l'on ne fume la terre une nourriture qui ne convient pas; alors, comme l'estomac, contrariée dans ses aptitudes, condamnée à un travail au-dessus de ses forces, ou en dehors de sa nature, elle ne s'assimile pas les aliments qu'on lui sert, elle ne les digère pas ou les digère mal. Ne pensez pas, dans cette sorte de festin annuel qu'on appelle l'engraissement, les forces nouvelles dont elle a besoin pour la longue gestation de la récolte, elle s'affaiblit, s'épuise; elle ne porte plus que des fruits malingres et peu abondants.

Il se peut que les éléments divers qui constituent les engrais composés, (*compound fertilizers*) ou *engrais* de nos jours n'y entrent pas dans les proportions voulues par les lois de la chimie ; ou ils précipitent trop la pousse, ou ils rendent la maturation trop hâtive, ou ils tuent dans le germe le suc qui communique à la plante ou au grain toute sa saveur, toute sa puissante nutritive.

Nous ne parlons pas du cas où l'on croit pouvoir se dispenser de tout engrais. Oh! alors, la stérilité se fait pas attendre; les entrailles de la terre deviennent vite infécondes; on commet, sans le savoir, un véritable crime contre la mère-nourricière de l'humanité.

Nous ne saurions suivre M. Stubbs dans la longue et savante dissertation qu'il fait sur les engrais, naturels et artificiels, simples et composés; sur l'art de les adapter aux différents sols et aux différentes semences qu'on leur confie. Il est bien rare qu'un terrain, si riche qu'il soit, contienne, dans de juste proportions, tous les ingrédients qui, combinés, doivent lui donner son maximum de fertilité; il est bien rare qu'un engrais, végétal ou minéral, ait tous les éléments qui élèvent au plus haut degré sa puissance de fécondation. Le rôle du chimiste, de l'agronome, est de corriger les défauts de la nature, de rétablir chaque chose dans son état normal.

Nous voici bien loin de la routine, de l'ignorance, dont on fait, d'ordinaire, le triste apanage de l'agriculteur.

A entendre certaines gens, le planteur n'aurait besoin d'aucune connaissance, et l'on ne destinerait un jeune sujet à l'agriculture que quand on le reconnaîtrait incapable de tenir convenablement sa place dans une autre profession. C'est la plus monstrueuse des erreurs. Il n'est pas de profession qui exige plus d'études et d'agronome, véritablement digne de ce nom, doit être, comme dit le vulgaire, un puits de science, une encyclopédie vivante.

La brochure que nous avons sous les yeux, si peu volumineuse qu'elle soit—elle n'a pas même vingt-cinq pages—est un traité complet sur la matière; il est impossible de trouver un enseignement plus clair, plus sensé, plus facile à comprendre et à mettre en pratique. Après avoir donné la liste entière, et l'analyse chimique des divers engrais connus, en usage et disponibles, M. Stubbs passe à leur application aux différents sols et aux différents produits de la terre. On trouve dans son travail une foule de détails précieux sur ceux qui conviennent à la canne à sucre, au coton, au maïs, au riz, aux avoines; et après la description détaillée de chacun d'eux, vient un rapport sur les résultats des expériences dont tous été l'objet, ici et ailleurs.

Nous répétons ce que nous avons dit au commencement de l'article : nous voudrions voir le Bulletin No. 2, du professeur Stubbs, distribué à profusion dans nos campagnes. Il y a là le principe de la plus heureuse des révolutions dans la branche la plus importante de l'activité humaine, dans l'industrie agricole. La routine doit en être à jamais bannie et elle ne peut plus désormais reposer que sur les données les plus exactes de la science.

☞ Voir l'annonce de M. Charles F. Gonthier, marchand tailleur, rue Carondelet, No 44, entre Gravier et Union.

LOUISIANE.

Le *Foyer Créole*, Convent P. O., paroisse St-Jacques, du 6 février:

A la séance mensuelle du juri de police, laquelle a eu lieu, à la maison de cour, jeudi dernier, le taux des licences pour la paroisse a été fixé et sera équivalent à celui qui est exigé par l'Etat.

—Nous apprenons avec plaisir que M. J. N. Thibodeaux, qui avait laissé la paroisse St-Jacques il y a quatre ou cinq ans, pour se fixer à Port Barré, doit prochainement revenir s'établir parmi nous.

—Le 20 février courant, les propriétés suivantes seront mises en vente, par le shérif, à la maison de cour:

1. Propriété P. Monconduit *et al.*, située dans le 7me district, ayant 6 arpents de face sur 80 de profondeur.

2. Propriété P. N. Manadé, 1er district, ayant 1 1-4 d'arpent de face sur 80 arpents de profondeur.

Le 6 mars:

1. Propriété Vve Eugène Chauvin, 4me district, ayant 1 arpent de face jusqu'à une profondeur de 8 arpents et de là 1 1-2 arpent jusqu'aux 40 arpents.

2. Propriété Simon Ernest, 7me district, ayant 12 arpents de face sur 80 arpents de profondeur.

—Décédée, lundi, à 9 heures du matin, à l'âge de 22 ans, Mme David Gleason, née Eloise Blank.

Décédée, jeudi, 4 février 1886, M. Edouard Schexnaildre, à l'âge de 45 ans.

La *Sentinelle*, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 6 février:

En aval du Bayou Lafourche:

A propos des appréhensions qui se sont fait et qui se font encore jour dans la Presse à l'égard du plant de cannes et des souches, nous tenons à donner ici l'opinion de deux de nos planteurs qui comptent parmi les plus autorisés, et qu'un hasard heureux nous a fait rencontrer ces jours derniers.

Selon M. R. Forêt et le major Lagarde, nous n'avons pas à nous plaindre ni à avoir d'inquiétudes à propos du plant de cannes, qui est excellent jusqu'à présent. Ce n'est vraiment que vers la fin de février que l'on pourra se former une idée exacte de la valeur de l'article.

Les souches sont bonnes; nous n'avons redouté que les pluies trop fréquentes. Ainsi rien de perdu, rien de compromis; on ne peut qu'attendre et faire des conjectures. Je vous fais grâce des développements techniques qui ne sont à la portée que de quelques uns de nos lecteurs.

Sur Mary Plantation, M. R. F. Forêt a planté 200 arpents de plant de canne et 55 arpents de souches, qui ont produit 441 boucauts de sucre vendu au prix de 5 1-8 cts. la livre, 803 barils de mélasse à 44 cts. le gallon. Les prix ci-dessus sont les plus élevés que nous ayons en à noter dans notre tournée. L'habitation a également produit 380 barils de riz et 1800 barils de maïs.

Chez M. Zéphyrin Forêt, Upper Ten Plantation, le résultat a été de 292 boucauts de sucre vendu à 4 3-4 cts. la livre et 7,000 barils de riz. Maïs en abondance.

A partir de cet endroit, et à l'exception de quelques grandes habitations dont nous avons déjà parlé ou sur lesquelles les renseignements nous manquent, nous n'avons à enregistrer que des récoltes de pommes de terre, de maïs ou de riz. Cette dernière a été, depuis Raceland jusqu'à Laforche Crossing, d'environ 50,000 barils.

Le Dr Gazzo en a 2,000 à son crédit et les MM. Alex Thériot et Alex Lépine chacun 8,000 barils. Ces deux derniers sont à la veille d'établir un moulin à riz sous sa raison sociale de A. Thériot fils & A. Lépine. Ce moulin répond à des nombreux besoins et nous croyons qu'il fera de bonnes et lucratives affaires.

Depuis Laforche Crossing, rive gauche, jusqu'à Thibodaux avec les exceptions citées plus haut, nous avons à accuser environ 21,090 barils de riz.

Chez M. Coignet, il y a eu 75 boucauts de sucre vendu de 4 1-2 à 4 3-4 cts et chez M. Drozin Cancienne sur 52 arpents de canne on a obtenu 87 boucauts de sucre à 4 5-8 cts. la livre, 155 barils de mélasse de 35 à 39 cents le gallon et 1,700 barils de riz.

M. Drozin Cancienne veut planter surtout des cannes, dorénavant, et dit avoir 75 arpents de plant de cannes et 60 arpents de souches à rouler l'année prochaine.

Le 1er février, a eu lieu, en l'église St. Joseph, Thibodaux, le mariage de Mlle Malvina Dupré de Lafourche à M. Gustave François Guet de la Nouvelle Orléans. Nos souhaits accompagnent les nouveaux époux.

Les nombreux amis de Mlle Hérla Dalferès apprendront avec plaisir que le 25 du mois dernier elle a été mariée à M. W. H. Hicks, dans l'église de l'Annonciation, Nouvelle Orléans, par le Rev. Père Lefèvre. Les nouveaux époux ont fixé leur demeure à la Nouvelle-Orléans. Nous leur souhaitons toute la prospérité et le bonheur désirables.

—La boulangerie et la résidence de M. Spinner ont été, mercredi dernier, la proie des flammes. Nous sympathisons sincèrement à la perte de M. Spinner.

Mardi dernier, sur New Hope Plantation, dirigée et possédée par M. B. A. Johnson, la sucrerie a pris feu et a été complètement détruite. Des secours arrivés à temps, ont permis de sauver le hangar à cannes. Nous ignorons le montant de la perte et la cause du sinistre.

—On nous apprend qu'une bande de voleurs exploitent en ce moment le bas bayou Lafourche.

Ces malfaiteurs, après avoir vainement essayé de pénétrer chez M. Molaison, ont réussi à entrer chez M. Cyprien Guitroz, à qui ils ont enlevé une montre en or.

Chez M. J. Toups, ils ont vidé les poches des pantalons et les ont soulagées d'environ $15 à $20.

A M. R. Forêt, ils ont pris un portefeuille dans lequel il y avait deux traites.

Nous apprenons, à la dernière heure, qu'une chaude réception leur a été faite au moment où ils venaient d'entrer, avec effraction, dans la maison de M. Harang. Une fusillade bien nourrie leur a fait prendre la fuite et leur ôtera probablement l'envie de continuer leurs exploits.

—*Décédée*, le 15 janvier 1886, après six mois de souffrances, Mme Zozémé Simonie, née Lucie Gajour. Le service funèbre a eu lieu en l'église N. D. du Rosaire, au milieu d'une foule nombreuse et recueillie.

Décédé, le 29 janvier, 1886, M. J. *Pierre* Labat, à l'âge de 75 ans. L'enterrement a eu lieu à Ste. Marie Raceland.

Décédée, le 2 février 1886, à l'âge de 92 ans, Mme Adélaïde Lirette, épouse de François Hébert. Les funérailles ont eu lieu en l'église St-Joseph, Thibodaux, le 3 février.

Le *Farmer*, Covington, paroisse St. Tammany, du 6 février:

Le froid est arrivé comme il avait été prédit et, depuis trois jours, nous avons de la glace tous les matins.

—Le shérif Coop public, cette semaine, dans notre journal, un grand nombre de petits paragraphes adressés aux propriétaires inconnus qui n'ont point payé leurs taxes. En cas de non paiement de quelques-uns des vingt jours, il y aura vente.

—M. James Taylor a réparé, cette semaine, le toit de la nouvelle maison de cour.

—Le pont Goodbee sera achevé dans le courant de la semaine prochaine.

—Notre jeune concitoyen et ami Thos. Sully, architecte, a été chargé de la construction, pour le New-Orleans National Bank, d'un édifice qui coûtera quarante mille dollars.

L'*Advertiser*, Lafayette, paroisse Lafayette, du 6 février:

MM. James McCabe et G. F. Butler, de Sheandoah, Iowa, accompagnés de plusieurs citoyens de leur Etat, étaient ici, la semaine dernière. Ces messieurs y ont exprimé l'intention de venir s'établir dans nos environs et d'y acheter des terres.

—Nous n'avons pas de rapport du comité nommé dans le but d'assurer la construction d'un chemin de fer entre Abbeville et Lafayette. De ce que les travaux du Louisiana Central sont suspendus, il ne suit pas que nous devions abandonner l'idée de relier les deux localités dont nous venons de parler, par un chemin de fer. La population de la paroisse Vermilion est prête à coopérer à cette entreprise et, cependant, nous n'entendons plus agiter cette question. Il faut, avant tout, organiser la compagnie et en rédiger la charte.

On lui donnerait la raison sociale "Lafayette and Abbeville Railroad Company." Qu'attendons-nous ? D'où peut venir l'initiative, si ce n'est de nous ?

Nous lisons, en effet, dans le *Méridional* : Il nous faut un chemin de fer, à tout prix, de quelque côté qu'il se dirige, et quelle que soit la localité où il nous relie à la grande ligne principale.

"Pendant les dernières gelées, nous nous sommes trouvés sans aucune nouvelle du dehors; plus de service de la malle. Nous demandons que l'on nous tire le plus tôt possible de cette déplorable situation."

Le *Times*, Houma, paroisse Terrebonne, du 6 février:

Le chemin de fer Morgan a réduit le prix de l'excursion à l'Exposition à $3,50, aller et retour. Le billet est bon pour quinze jours.

Nos planteurs ont pu obtenir, des marchands, cette année, des avances plus facilement et à de meilleures conditions que l'an dernier. Il leur est donc aisé de commencer leurs travaux pour la prochaine récolte.

—M. Peter Berger, le plus grand propriétaire de notre localité, va se faire construire une magnifique résidence qui sera un véritable ornement pour Houma. Il a déjà fait arracher les orangers du terrain qu'il veut consacrer à la future bâtisse.

—Décidément, Thibodaux va avoir sa loi du dimanche.

Le *Herald*, Hahnville, paroisse St. Charles, du 6 février:

On vient d'établir un téléphone pour l'usage du public, au magasin Good Hope, rive gauche. M. Wm. Armstrong en a la direction.

—Le temps a changé de nouveau, mardi soir. Depuis, nous avons eu un autre froid intense ; le thermomètre est tombé à 35 degrés.

—La population de la rive gauche va bientôt avoir un bureau de poste, en face de Hahnville ; il doit être installé au magasin Good Hope. Il sera d'une grande utilité à nos habitants de l'autre rive.

Le *Fermier Louisianais*, Nile-Ibérie, paroisse Ibérie, du 6 février:

Il est mort, dernièrement, dans notre localité, une vieille femme de couleur, Fannie "Man," qui avait, dit-on, atteint sa cent huitième année. Elle avait été esclave avant la guerre. Durant sa longue vie, elle s'était acquis l'estime de ceux qui l'avient connue ; aussi, ses restes ont-ils été accompagnés à leur dernière demeure par une foule nombreuse de blancs aussi bien que de personne de couleur.

—Le steamer "Helena" vient de recommencer son service ordinaire de Lockport à Donaldsonville ; il fera trois voyages par semaine, aller et retour.

—Marié, par le Rév. Père Jacquet, M. Ranson, de Cypremort, à Mlle Melanie Déroucn, de la Petite Anse

Le *Réveil*, St-Martinville, paroisse St-Martin, du 6 février:

Marié, à l'Eglise de St-Martin, par le Rév. Père Jan, M. Wm. Broussard à Mlle A. Haynes.

Nous publierons demain, mercredi, la suite de nos nouvelles de la Louisiane.

Nous lisons, dans le *Temps* du 23 janvier:

La conquête de la Birmanie est loin de s'accomplir aussi rapidement et aussi facilement que le prouveraient les champions de l'école annexionniste. On ne peut se souvenir sans quelque amusement de la fameuse formule employée par M. Colquhoun, le plus éminent des conseillers civils en cette occasion par le gouvernement de la reine, et qui disait qu'il se ferait fort avec deux canonnières et une compagnie de débarquement de réduire en quelques jours à l'obéissance le royaume d'Ava.

Dans les débats de l'Adresse, au Parlement d'Angleterre, en dépit de la gravité suprême des autres questions qui se pressent à l'ordre du jour, les orateurs de l'opposition ont saisi l'occasion de faire d'amèles leurs réserves les plus expresses sur la politique qui menace de créer de si grosses difficultés au gouvernement des Indes. Les dernières nouvelles ne sont pas en effet particulièrement favorables. A mesure que les colonnes volantes nettoient une région et la débarrassent de ses *Dacoits*, ceux-ci se reforment par derrière et reprennent le cours de leurs opérations.

C'est ainsi que les communications entre Mandalay et Rangoon, que l'on croyait définitivement rétablies, viennent d'être coupées une fois de plus, les fils ayant été brisés et les poteaux arrachés. Le colonel Harris, qui opère dans le district de Myingoon, n'a pas seulement en face de lui des bandes de brigands mal organisées. Il est en présence, de son propre aveu, d'un petit corps bien armé et muni d'artillerie, et ce n'est qu'après un sanglant combat et au prix de sacrifices sensibles qu'il a eu raison. A l'aide de sa brigade mixte où figurent toutes les armes, de la résistance de l'ennemi vigoureusement mené par un prince de la race royale d'Alompra.

On a remarqué que les journaux et les rapports officiels anglais désignent constamment sous le nom de *rebelles* les adversaires qu'ils rencontrent en Birmanie. La preuve qu'il ne s'agit pas seulement à d'une expression impropre, mais bien de tout un système, c'est que, l'un des princes Alompra qui se sont mis à la tête de la résistance étant tombé entre les mains d'une colonne anglaise, le malheureux a été jugé, condamné et exécuté comme coupable de "rébellion contre l'impératrice des Indes." Ces procédés violents ont déjà soulevé quelques protestations en Angleterre, où tout le monde ne comprend pas que la différence de l'attitude suffise à modifier de fond en comble la loi internationale et à faire un crime aux habitants d'un pays, particulièrement de ne représentants du sang royal dans lequel s'incarne si volontiers le patriotisme d'une race peu avancée, de défendre jusqu'au bout l'indépendance nationale.

Du reste, il y a lieu de croire que l'opinion exigera bientôt une enquête sévère sur quelques-unes des mesures, prises par des autorités qui ne sont pas toutes subordonnées, en vue de la pacification de la Birmanie. Le correspondant du *Times* à Mandalay, qui l'on ne saurait accuser de sensibilerie humanitaire, publie dans une dépêche, en date du 19 janvier, insérée dans le numéro du 21, à Londres, les détails suivants auxquels nous nous reproducrons également de rien retrancher ou de rien ajouter :

"Les scènes épouvantables qui ont constamment lieu aux exécutions présidées par le prévôt général (Provost-Marshall) constituent un grave scandale. Le prévôt général est un ardent amateur de photographie. Il est désireux de se procurer des vues des personnes exécutées, au moment même où elles sont frappées par les balles. Pour atteindre ce but, après que l'ordre : "En joue !" a été donné au peloton d'exécution, le prévôt général fixe sa chambre obscure sur les prisonniers, qui sont parfois tenus durant des minutes dans cette position.

"L'officier qui est à la tête des pelotons d'exécution reçoit alors du prévôt général l'ordre de commander le feu, juste au moment où celui-ci expose sa plaque. Jusqu'à présent, aucune épreuve satisfaisante n'a été obtenue, et il est probable que les expériences continueront. Ces faits se passent devant une foule de nationalité mixte et ne sauraient manquer d'avoir un effet démoralisant à la fois sur les soldats et les spectateurs."

On se souvient qu'un décret, daté du 15 septembre dernier, a réglé les conditions du recensement des pigeons voyageurs de France.

Les maires auront à dresser la liste des propriétaires autorisés à élever des pigeons voyageurs. On adressera alors à ceux-ci des feuilles toutes préparées sur lesquelles ils devront inscrire dans les colonnes les renseignements demandés par l'autorité militaire.

C'est un enregistrement en règle des pigeons voyageurs. Les intéressants volatiles vont bientôt exiger autant de parasserie que les troupes dont ils seront les utiles auxiliaires.

Nous donnons, ci-dessous, une partie des débats qui ont eu lieu à la Chambre de France lorsque M. Henri Rochefort y a déposé sa proposition d'amnistie; elle a trait au vote de la Droite sur la question

MGR FREPPEL.—Messieurs, c'est un simple éclaircissement que je voudrais demander sur le sens et la portée de la proposition de loi dont vous êtes saisis.

La question n'est peut-être pas inutile, parce que de la réponse qui pourra y être faite dépendra mon vote et probablement aussi celui de plusieurs autres de mes collègues.

Si j'ai bien compris le sens de la proposition de M. Rochefort, elle devra s'étendre indistinctement à tous les délits politiques, par conséquent aux délits électoraux, qui sont essentiellement d'ordre politique.

Ce principe, une fois posé, l'une des conséquences nécessaires, forcées, de la proposition de M. Rochefort sera celle-ci : c'est que M. le ministre des cultes devra rapporter tous les arrêtés par lesquels il a suspendu ou supprimé le traitement d'un certain nombre d'ecclésiastiques à raison de faits électoraux, c'est-à-dire de faits qui, je le répète, sont exclusivement d'ordre politique. (Applaudissements à droite.—Interruptions et rires sur divers bancs à gauche et au centre.)

En vérité, messieurs, je ne comprends pas les contradictions que soulève, en ce moment, sur quelques bancs de cette Chambre, une vérité aussi simple et aussi élémentaire que celle-là. Dès l'instant que la mesure dont M. Rochefort a pris l'initiative embrasse tous les délits politiques et par une conséquence nécessaire les délits électoraux, comme du reste on vous le disait tout à l'heure.....(Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs à gauche et au centre) vous ne pouvez pas excepter une catégorie de personnes déterminées, ou bien vous tombez dans l'arbitraire, vous appliquez dans vos jugements deux poids et deux mesures, vous ne faites plus une œuvre de législateurs, mais d'hommes de parti. (Très bien! très bien! à droite.)

Remarquez bien, messieurs, qu'il ne s'agit pas en ce moment de discuter la question de savoir si les peines infligées par le ministère des cultes étaient justifiées ou non, vous savez ce que j'en pense, mais là n'est pas quant à présent le point précis du débat, de même que nous n'avons pas à examiner si telles ou telles autres catégories de personnes ont été condamnées à tort ou à raison.

Nous devons, vous et moi, nous placer uniquement en présence des faits. Il y a eu dans ces derniers temps un certain nombre d'ecclésiastiques frappés, par mesure administrative ou autrement, peu importe, à raison de faits électoraux, c'est-à-dire de faits purs de politique.

M. ROQUE (de Fillol).—Frappés par des mesures administratives, non par des jugements.

Voix à droite.—Qu'est-ce que cela fait ?

M. MAURICE FAURE.—Il faut annihiler aussi les fonctionnaires révoqués.

MGR FREPPEL.—Les comprendrez-vous dans la mesure que propose M. Rochefort, ou prétendez-vous les en exclure? Cette mesure, si vous l'adoptez, aura-t-elle, oui ou non, pour conséquence immédiate le retrait des arrêtés par lesquels M. le ministre des cultes a suspendu ou supprimé le traitement d'un certain nombre d'ecclésiastiques ?

Telle est, messieurs, la question que je viens poser devant vous, et, suivant la réponse que le gouvernement croira devoir y faire, je voterai pour ou contre la proposition d'amnistie. (Très bien! très bien! et applaudissements à droite.)

M. RENÉ GOBLET, ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes.—Messieurs, je ne peux pas laisser dire que le gouvernement a apporté à cette tribune des paroles de haine.

M. BOURGEOIS.—Vous n'avez pas fait autre chose. Retirez-les, alors!

M. LE MINISTRE.—Je vais vous le répéter, monsieur, en faisant appel aux souvenirs de l'Assemblée tout entière. J'ai dit qu'en ce qui concerne les délits électoraux, au lendemain d'élections annulées, alors que des élections étaient encore pendantes, il ne me paraissait pas possible que l'amnistie fût prononcée; je n'ai pas dit autre chose.

M. LUCIEN DE LA FERRIÈRE.—Vous voulez, vous, conserver un moyen de pression pour les élections prochaines.

M. LE PRÉSIDENT.—Monsieur, je vous rappelle à l'ordre.

M. LE MINISTRE.—Messieurs, voici à quoi l'on arrive ; ce serait, me dit-on, un moyen de pression pour les élections futures que de ne pas amnistier des hommes condamnés il y a quelques jours, pour des délits électoraux.

Véritablement, je me demande à quoi servira demain la justice si c'est ainsi qu'on veut traiter ses décisions. (Applaudissements.)

Le 24 janvier au soir, a eu lieu, au gymnase Heiser, Paris, l'assemblée générale de la Ligue des patriotes, sous la présidence de M. Paul Déroulède.

La réunion, qui comptait plus de 500 personnes, a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

Vu les efforts sans cesse renouvelés par la présence des drapeaux rouges aux cérémonies patriotiques et aux manifestations publiques, l'assemblée émet le vœu :

Qu'après avoir nettement formulé la distinction si facile à établir entre les bannières et les drapeaux, le gouvernement assure les Français de toutes couleurs et interdise le port, le déploiement et la circulation de tout autre drapeau que le drapeau national.

Le comité directeur a fait ensuite procéder à la réélection des comptes de l'exercice 1884-1885.

Ces comptes ont été approuvés à l'unanimité, et des remerciements unanimes ont été votés au président de la Ligue des patriotes.

Le préfet de la Manche, France, vient d'adresser à Mgr l'évêque de Coutances une lettre l'informant de la suppression de l'hôtelerie attachée à quatre-vingt-dix-sept vicariats du département.

Six de ces vicariats sont supprimés comme étant situés dans des villes de plus de 5,000 habitants, quatre-vingt-onze comme innocupés depuis environ cinq ans.

Birkenhead, la petite ville que Mersey sépare du port de Liverpool, vient d'être le théâtre d'un intéressant événement. Le prince de Galles, accompagné de ses fils, Albert-Victor et George, a solennellement inauguré un tunnel qui a été construit sous le fleuve non seulement pour relier les deux villes, mais encore pour établir des communications directes entre les comtés de Cheshire et du Lancashire, et faciliter le va-et-vient des marchandises et des voyageurs. La construction de ce tunnel, qui n'a pas moins de 1,200 mètres de longueur, a duré cinq ans et a coûté environ 32 millions de francs. On ne peut naturellement le comparer au Gothard, au Mont-Cenis ou à l'Arlberg. Mais ce n'en est pas moins un travail gigantesque et qui est de nature à développer considérablement la prospérité du port de Liverpool et de toute cette partie de la côte occidentale de l'Angleterre.

Un journal militaire ayant fait la proposition d'adjoindre des chiens aux différents corps de troupes allemandes pour le service des sentinelles en temps de guerre, le ministre de la guerre vient de donner des ordres pour faire des expériences de ce genre dans divers corps.

Des chiens dressés seraient adjoints aux sentinelles, dans les postes isolés, surtout pendant la nuit. On pense que les sentinelles deviendraient ainsi moins fréquentes, et que les sentinelles seraient, de la sorte, toujours averties, en temps utile de l'approche d'un ennemi.

Le *Petit Comtois* révèle un fait intéressant pour une branche importante de l'industrie française ;

Un fabricant d'horlogerie de Besançon avait à expédier une montre, dans une des colonies françaises de la mer des Indes.

Au moment de l'expédier, il apprit, avec stupéfaction, que les frais de port ne s'élevaient pas à moins de 25 fr., c'est-à-dire au quart de la valeur de la montre elle-même.

Il hésitait à l'envoyer, quand on lui conseilla de s'adresser à un commissionnaire suisse. Il envoya la montre au Locle, d'où elle fut expédiée à sa destination par la voie française avec 3 fr. de port seulement.

Ce qui rendait pour l'île de la Réunion existe également pour les autres colonies françaises. C'est un marché fermé à nos fabricants et dont profite l'horlogerie allemande et suisse.

Et remarquons ceci, c'est que les horlogers des colonies ne demandent pas mieux que de se fournir chez nous. Les demandes sont nombreuses : ils réglateurs à faire le reste.

M. le directeur des beaux-arts de France, a annoncé, il y a quelques jours, à M. Georges Samois de Chevert, petit-neveu du général de Chevert, que, d'un commun accord, le ministre de la guerre et le ministre des beaux-arts ont décidé d'ériger, dans Paris, une statue à l'illustre guerrier.

Tous ceux qui s'intéressent aux gloires militaires de la France souhaiteront que ce projet patriotique s'exécute sans retard.

Le vaillant Lorrain s'engagea à onze ans, vers la fin du règne de Louis XIV. Chacun de ses grades fut le prix d'une action d'éclat. Ses campagnes de Bohême et d'Italie sont demeurées célèbres par l'entrain et la crânerie de son allure.

L'histoire a recueilli ses courtes et énergiques instructions, données au sergent Pascal, des grenadiers du régiment d'Alsace.

En 1741, les Français allaient escalader les fortifications de Prague. Le général de Chevert avise le sergent dont la bravoure lui était connue.

—Camarade, lui dit-il, voici la première échelle, je te cède l'honneur d'y monter d'abord, je t'y suivrai de très près. Voici mes ordres : Quand tu atteindras le parapet du mur, tu l'enjambera. Le factionnaire te criera : Qui vive? Tu ne répondras pas; il tirera sur toi, il te manquera ; tu tirera à ton tour et tu ne le manquera pas.

Ce qui fut fait de point en point.

On signale, de Modane, plusieurs accidents provenant de la ventilation défectueuse du tunnel du Mont-Cenis.

Il y a quelques jours, un train a été arrêté dans sa marche, et tous les employés ont été trouvés, dans un état de commencement d'asphyxie, endormis à leur poste.

Dernièrement encore, le train de marchandises partant de Modane à neuf heures du soir, arrivé à une distance du kilomètre 3,5 de la porte du tunnel du côté de Modane, s'arrêta et dut rester fort longtemps dans cet état d'immobilité.

Le train facultatif (marchandises,) numéro 2,022, arrivant en sens contraire sur l'autre voie, averti par des pétards placés sur les rails par le personnel du service de la voie, s'approcha avec prudence, et, s'arrêtant près du train en détresse, trouva les employés, au nombre de douze, plongés dans un profond sommeil léthargique.

Immédiatement, et en toute hâte, ils furent transportés à Bardonnèche, où ils arrivèrent à dix heures dix. Des soins empressés furent donnés à ces malheureux, et on parvint enfin, avec beaucoup de peine, à les rappeler tous à la vie.

L'*Univers* de Paris publie la note suivante, que reproduit la *Liberté* du 25 janvier :

Nous recevons, au moment de mettre sous presse, une protestation épiscopale de Mgr Fava, évêque de Grenoble, contre les nouvelles menaces à l'adresse du clergé contenues dans la Déclaration ministérielle.

Cette protestation est publiée sous forme d'une lettre adressée par Mgr l'évêque de Grenoble à son clergé.

Décédée à Nice, France, le 9 février 1886, à l'âge de 50 ans, Mme ADOLPHE CHDE née EMMA LANUSSE.
De la part de son frère Léon Fazende.

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.
B. TREMOULET
Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes, Comestibles de choix, etc.
Livraison à domicile. 9nov—1anPP

COMITÉ D'ORGANISATION
pour recevoir le Drapeau offert à notre Société par le Gouvernement de la République Française.

Messieurs les Membres de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nile-Orléans, qui ont été élus par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le 7 février 1886, sont priés de nommer un président et un vice-président parmi eux, pour le Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son tour.

No 6 rue South Rampart.
29mar—1an

CHARLES F. GONTHIER.
Marchand Tailleur,
A ouvert au No 44 de la rue Carondelet, entre Gravier et Union, un magasin, dont son père, M. F. GONTHIER, est devenu coupeur en chef chez M. Léon Godchaux, à la Banque. Il sera heureux d'y recevoir ses amis et le public.
Il vient de déballer une partie de son stock d'étoffes des plus récentes et choisies avec soin.
30 sept—1f

Compagnie d'Assurances du Sud,
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Troisième Etat de Situation.
Conformément aux exigences de sa charte, la compagnie publie le rapport suivant de ses affaires de l'année expirant le 31 Décembre 1885 :

PRIMES REÇUES.

Sur risques d'incendie	$247,415 87
Sur risques de rivière	10,108 80
Sur risques de mer	9,399 08
	$266,922 84
Ajoutez : Primes non échues de 1884	49,279 56
Total primes	$316,202 40
Ajoutez : Intérêts et escomptes	20,543 51
Sauvetage	119 60
	20,663 11
Total recettes	$336,865 51
Déduisez : Pertes payées sur incendies	$109,903 74
Pertes payées sur rivières	231,67
Pertes payées sur mer	4,509 43
Total pertes payées	$114,544 84
Primes remboursées et réductions	70,564 62
Commissions	19,353 91
Taxes et licences	5,279 45
Frais — Bureau, agences, Bureau des assurances, appareils Babcock et Corpus de Pompes, loyer, annonces, etc.	26,657 58
	237,400 43
	$109,465 08
Réserves pour les primes non échues	60,589 31
Réserve pour pertes réglées et non réglées	20,823 35
Divers comptes non soldés de Décembre 1885	1,314 93
Reliquat	26,737 49
	$109,465 08

ACTIF
Aux cotes du marché.

Comptant en caisse	$ 86,171 60
$40,000 Bons des Etats-Unis 4 pour cent	49,200 00
120,000 Bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans, (émis à 6 pour cent)	126,000 00
50,000 Bons à prime	49,000 00
Prêts sur nantissements payables sur demande	47,677 87
Prêts sur première hypothèque, immeubles en ville	6,653 32
Réponse immédiate à toute communication. 24 jan—1m Dim. Mar. Jeu	2,400 00
Actions de la Compagnie du chemin de fer Crescent City	3,750 00